



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est donné par la soussignée, Francine Crête, greffière de la Municipalité d'Ormstown, à l'effet que lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le 10 février 2025, laquelle se tiendra à l'Hôtel de Ville situé au 5 rue Gale, à Ormstown, à compter de **17h00**, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure ci-dessous :

Adresse : 882, Route 201

Lot : 5 806 973, du cadastre du Québec.

Objet: Recevoir l'approbation afin d'accepter la demande visant à régulariser l'empiètement d'une partie de la résidence dans la marge avant de 4,26 mètres au lieu de 7,5 mètres (Grille des normes et usages R-2 du règlement de zonage 148-2023, remplacent le H01-120 du règlement de Zonage numéro 25-2006), soit une dérogation de 3,24 mètres.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure doit se présenter à la séance extraordinaire du Conseil du 10 février 2025, 17h00.

DONNÉ À ORMSTOWN, ce 24e jour du mois de janvier 2025.

(Original signé)

Francine Crête
Greffière